

CONDITIONS TARIFAIRES

| DOMAINES PROPOSES | CYCLE | FORMULE DE PAIEMENT | PASSAGE DES EXAMENS THEORIQUES + 1 ^{er} et 2 nd PASSAGES PRATIQUES | SURVEILLANCE ET SUIVI DE CERTIFICATION | |
|--|--------------------------|------------------------------------|--|--|--|
| | | | | 1 ^{ère} année (cycle initial uniquement) | Entre le début de la 2 ^{ème} année et la fin de la 6 ^{ème} année Hors contrôle sur ouvrage (CSO) |
| <ul style="list-style-type: none"> • Amiante sans mention • Amiante avec mention • Plomb sans mention (CREP) • Plomb avec mention (CREP+DRIPP CTPP) • Termites métropole • Termites DROM-COM • DPE sans mention • DPE avec mention • Gaz • Electricité | CERTIFICATION INITIALE | SURVEILLANCES DIFFEREES (Hors CSO) | 400 euros HT par domaine Paiement comptant ou en 3 fois sur 3 mois (à partir de 3 domaines) | 140 euros HT par domaine Paiement comptant | 140 euros HT par domaine Paiement comptant |
| | | TOUT INCLUS (Hors CSO) | 680 euros HT par domaine Paiement comptant ou en 3 fois sur 3 mois (à partir de 3 domaines) | | |
| | CERTIFICATION | SURVEILLANCES DIFFEREES (Hors CSO) | 400 euros HT par domaine Paiement comptant ou en 3 fois sur 3 mois (à partir de 3 domaines) | | 190 euros HT par domaine Paiement comptant |
| | | TOUT INCLUS (Hors CSO) | 590 euros HT par domaine Paiement comptant ou en 3 fois sur 3 mois (à partir de 3 domaines) | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Amiante avec mention • Plomb avec mention (CREP+DRIPP CTPP) • DPE avec mention | EXTENSION MENTION | TOUT INCLUS (Hors CSO) | 380 euros HT par domaine Paiement comptant | | |
| <ul style="list-style-type: none"> • Mérules et insectes à larves xylophages | CERTIFICATION VOLONTAIRE | TOUT INCLUS | 860 euros HT Paiement comptant | | |
| | | | 490 euros HT Paiement comptant | | |

FRAIS ANNUELS DE GESTION DE CERTIFICATIONS

(frais obligatoires)

35 euros HT par domaine / an

Paiement **comptant** à l'inscription et dû chaque année à réception de la facture

PASSAGE(S) SUPPLEMENTAIRE(S)

(en cas d'échec)

| Type d'examen | 2 ^{ème} passage | 3 ^{ème} passage | 4 ^{ème} passage et plus |
|--|--------------------------|--|---------------------------------------|
| * Examen Théorique | GRATUIT | GRATUIT | GRATUIT |
| * Examen Pratique | GRATUIT | Au choix du candidat : • GRATUIT en fournissant une <u>attestation de formation</u> dans le domaine concerné et postérieure au dernier examen passé. OU • 200€ HT par domaine à repasser | 200€ HT par domaine à repasser |
| Paiement comptant lors de l'inscription au passage supplémentaire | | | |

* A compter du premier passage d'un examen, le candidat dispose d'un délai d'un an pour valider la certification.

Passé ce délai, le candidat devra effectuer une nouvelle inscription et repasser l'intégralité de l'épreuve au tarif global de la certification (sous réserve d'évolution réglementaire).

ANNULATION DU CANDIDAT APRES INSCRIPTION A UN EXAMEN

(si aucun justificatif valable ne peut être fourni : certificat médical, avis de décès...)

| ANNULATION 7 JOURS OUVRES AVANT L'EXAMEN | ANNULATION LE JOUR MEME DE L'EXAMEN |
|--|-------------------------------------|
| 50 euros HT par domaine | 100 euros HT par domaine |
| Paiement comptant à réception de la facture | |

En cas de non présentation du candidat aux épreuves, les montants relatifs à la certification ne seront pas remboursés

MODIFICATION DU PLANNING A LA DEMANDE DU CANDIDAT APRES RECEPTION DE LA CONVOCATION

(Après analyse de faisabilité par Qualixpert)

80 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

PRESTATION PERSONNALISEE (1)

(Organisation d'une session d'examen de certification initiale ou recertification à la demande d'un candidat, sur une date exclue de notre planning établi et dans un lieu autre que nos centres d'examen habituels (2))

DEMI-JOURNEE

JOURNEE

375 euros HT

750 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

(1) Ne concerne pas les apporteurs d'affaires.

(2) Si l'examineur doit se déplacer, les frais de déplacement et d'hébergement seront à la charge du candidat.

EXAMEN PRATIQUE

(Afin que le certifié conserve sa certification suite à une réclamation, surveillance ou autre)

200 euros HT par domaine

Paiement **comptant**

CONTROLE(S) SUR OUVRAGE(S)

(réalisation entre le début de la 2^{ème} et la fin de la 6^{ème} année de certification dans le cadre de la surveillance)

| DOMAINES CONCERNES | NOMBRE DE DOMAINE | REALISABLE SUR ½ JOURNEE | REALISABLE SUR 1 JOURNEE |
|--|-------------------|--------------------------|--------------------------|
| <ul style="list-style-type: none"> • Amiante sans mention • Amiante avec mention • Plomb sans mention (CREP) • Plomb avec mention (CREP+DRIPP CTPP) • Termites métropole • Termites DROM-COM • DPE sans mention • DPE avec mention • Gaz • Electricité | 1 domaine | 1000 euros HT | |
| | 2 domaines | 1100 euros HT | 1500 euros HT |
| | 3 domaines | 1200 euros HT | 1500 euros HT |
| | 4 domaines | 1300 euros HT | 1550 euros HT |
| | 5 domaines | 1400 euros HT | 1600 euros HT |
| | 6 domaines | 1500 euros HT | 1650 euros HT |

 **Attention :**

- En cas de récusation par le certifié du contrôleur attribué, les frais de déplacement liés à l'attribution d'un autre contrôleur, hors région, seront à la charge du certifié.
- Pour les certifiés sur Saint-Barthélemy : les frais de déplacement Guadeloupe – Saint-Barthélemy du contrôleur seront facturés au certifié, sur présentation d'un devis préalable.
- Pour les certifiés en Guyane : les frais de déplacement Antilles - Guyane du contrôleur seront facturés au certifié, sur présentation d'un devis préalable.

ANNULATION DU CONTROLE SUR OUVRAGE APRES RDV FIXE

Sans possibilité de proposer un autre bien et si le contrôleur s'est déjà déplacé

(si aucun justificatif valable ne peut être fourni : certificat médical, avis de décès...)

Forfait de 500 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

En cas d'annulation non justifié, l'intégralité des montants relatifs au contrôle sur ouvrage seront encaissés.

TRANSFERTS

| ENTRANTS | SORTANTS |
|----------|--|
| GRATUIT | 70 euros HT par domaine |
| | Païement comptant à réception de la facture |

SUSPENSION – REACTIVATION

| SUSPENSION | REACTIVATION (frais applicables à partir de la suspension) |
|--------------------------|---|
| 50 euros HT | 50 euros HT |
| Païement comptant | Païement comptant |

SURVEILLANCE - TRAITEMENT DE LA LEVEE DES ECARTS

(Au-delà des 3 tentatives possibles pour lever les écarts via le QCM disponible sur l'espace personnel)

| |
|--|
| 50 euros HT |
| Païement comptant à réception de la facture |

SURVEILLANCE VOLONTAIRE

(une surveillance peut être réalisée si le certifié en fait la demande et qu'elle intervient durant la période réglementaire)

| |
|---|
| 150 euros HT par domaine |
| Païement comptant à la demande de surveillance du certifié |

TRAITEMENT PLAINTÉ EN CAS DE FAUTE AVERÉE

150 euros HT

Paiement **comptant** à réception de la facture

Pour plus d'informations, merci de vous reporter à nos conditions générales de vente en ligne sur notre site :
www.qualixpert.com.